



COMMISSION RÉGIONALE DES RÈGLEMENTS ET CONTENTIEUX

PROCÈS VERBAL N°05

**Réunion plénière du 02 Février 2021.
A 18 h 30.**

Présidence : M. Pascal LEBRET.

Membres participants : MM. Claude DUPRE, François LANSOY, Gérard LECOMTE, Jean-Luc TIRET.

Membre absent excusé : M. Jean-Michel AUBERT.

Assiste à la réunion : M. Sauveur CUCURULO, responsable du pôle Juridique.

*Les décisions ci-après de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le **délai de 7 jours**, à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

A l'occasion de cette première réunion de la nouvelle mandature, le Président accueille les membres de la commission ainsi que Sauveur CUCURULO, responsable du pôle juridique, auquel est rattaché la CRRC. Il les remercie de leur présence et déplore que la crise sanitaire actuelle ne nous permette pas de procéder à cette première rencontre en présentiel. Enfin, pour que tous se connaissent mieux, il propose ensuite à chacun de se présenter. Il salue et remercie Sauveur CUCURULO de sa présence active à cette réunion.

CIVILITES

Le Président Pascal LEBRET et les membres de la commission assure leur collègue Jean Michel AUBERT et sa femme de leur total soutien dans les moments difficiles auxquels ils sont confrontés.

ADOPTION DE PROCES-VERBAUX

La commission procède à l'adoption :

- du procès-verbal de la réunion plénière n° 12 du 26 Mai 2020, publié sur le site Internet de la LFN le 08 Juin 2020,
- du procès-verbal de la réunion restreinte n° 01 du 03 Septembre 2020, publié sur le site Internet de la LFN le 03 Septembre 2020,
- du procès-verbal de la réunion restreinte n° 02 du 16 Septembre 2020, publié sur le site Internet de la LFN le 17 Septembre 2020,
- du procès-verbal de la réunion restreinte n° 03 du 24 Septembre 2020, publié sur le site Internet de la LFN le 24 Septembre 2020.
- du procès-verbal de la réunion restreinte n° 04 du 26 Octobre 2020, publié sur le site Internet de la LFN le 27 Octobre 2020.

Aucune remarque n'étant soulevée, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

BUREAU DE LA COMMISSION

- Le Président Pascal LEBRET propose de constituer le bureau de la commission en la dotant d'un Vice-Président et d'un secrétaire et, dans cet objectif, sollicite les membres de la CRRC.
- Après concertation, le bureau de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux est ainsi constitué :
 - o Président : M. Pascal LEBRET
 - o Vice-Président : M. François LANSOY
 - o Secrétaire : M. Gérard LECOMTE
 - o Membres instructeurs : MM. Jean-Michel AUBERT, Claude DUPRE, Jean-Luc TIRET.

FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

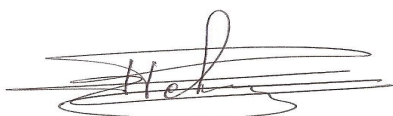
Dans la continuité des débats, les membres de la CRRC conviennent du mode de fonctionnement qui régira leur activité au sein de la commission. Ainsi il est établi que, suivant la nature et l'objet des affaires à traiter, les réunions pourront se tenir soit par la voie d'échanges électroniques, soit en visioconférence ou encore physiquement au siège de la ligue. Dans le cas où des dossiers exigent une approche approfondie, voire des auditions, il sera alors diligenté des réunions en présentiel au siège de la LFN. C'est l'actualité et la potentielle urgence à traiter les dossiers qui conditionneront le mode de réunion retenu. Il nous faudra alors faire preuve de réactivité et de disponibilité.

Par ailleurs, il est convenu que M. Léo RIVIERE, agent administratif de la LFN, aura le Président comme interlocuteur principal auquel il transmettra les dossiers dans les meilleurs délais. Le Président transmettra ensuite les dossiers aux membres de la commission qui se verront attribuer des dossiers dont ils devront assurer la présentation lors des réunions.

Il précise qu'en cas de dossier nécessitant une instruction d'ordre disciplinaire, c'est M. Thomas CIAPA CARVAILLO qui a été désigné instructeur de la commission.

Le Président remercie chacun des membres de leur implication au sein de la CRRC et formule l'espoir que nous retrouvions très vite notre football pour notamment accomplir les missions qui nous ont été confiées.

**Le Président de la Commission,
Pascal LEBRET**

Handwritten signature of Pascal Lebret, consisting of a stylized 'P' and 'L' followed by 'ebret'.

**Le Secrétaire de Séance,
Gérard LECOMTE**

Handwritten signature of Gérard Lecomte, consisting of a stylized 'G' and 'L' followed by 'ecomte'.